



Assemblée générale

Distr. générale
17 novembre 1998

Original: français

Assemblée générale
Cinquante-troisième session
Point 115 de l'ordre du jour
Amélioration de la situation financière
de l'Organisation des Nations Unies

Lettre datée du 16 novembre 1998, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Autriche auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de porter à votre attention la déclaration de la présidence du Conseil de l'Union européenne concernant la situation financière de l'Organisation des Nations Unies, publiée le 16 novembre 1998 (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale.

Le Représentant permanent de l'Autriche
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Ernst **Sucharipa**

Annexe

[Original : anglais]

Déclaration de la présidence du Conseil de l'Union européenne concernant la situation financière de l'Organisation des Nations Unies, publiée le 16 novembre 1998

Les États membres de l'Union européenne se déclarent à nouveau vivement préoccupés par la situation financière de l'Organisation des Nations Unies. Ils apprécient et appuient pleinement les efforts que vous déployez, en tant que Secrétaire général de l'Organisation, pour obtenir des États Membres, en particulier de ceux dont la quote-part est la plus élevée, qu'ils s'acquittent ponctuellement et intégralement de leurs contributions.

Comme vous le savez, l'Union européenne tient beaucoup à ce que la crise financière que connaît l'Organisation des Nations Unies soit réglée de façon durable. De l'avis de l'Union, la recherche de solutions visant à garantir une assise financière saine et viable à l'Organisation doit faire partie intégrante du processus de réforme entrepris pour renforcer et moderniser l'Organisation. Le montant des contributions non acquittées, qui reste très élevé, nuit à la stabilité financière de l'Organisation et la prive de liquidités. Une charge excessive est ainsi injustement supportée par les pays qui fournissent des contingents et ceux qui s'acquittent intégralement de leurs contributions. Les États membres de l'Union européenne se sont toujours acquittés de leurs obligations financières à l'égard de l'Organisation. Afin d'assurer à l'Organisation une base financière saine, tous les États Membres de l'Organisation doivent honorer les engagements qu'ils ont pris en vertu de la Charte des Nations Unies en s'acquittant intégralement, ponctuellement et sans conditions de leurs obligations financières, comme le font les États membres de l'Union européenne.

Les États membres de l'Union européenne expriment leur profond mécontentement devant la situation actuelle. À un moment où d'importantes contraintes pèsent sur leurs budgets nationaux, ils trouvent inadmissible que certains États Membres de l'Organisation se soustraient systématiquement à leurs obligations internationales.

Ils notent que les États-Unis d'Amérique ont récemment versé des contributions au budget ordinaire de l'Organisation et à celui des opérations de maintien de la paix. Ils constatent toutefois avec consternation que rien n'a été fait, cette fois encore, pour apurer les arriérés, et soulignent que, dans l'intérêt de la viabilité politique à long terme de l'Organisation, ce problème prioritaire doit être réglé d'urgence.

Les organes parlementaires des États membres de l'Union européenne exercent des pressions de plus en plus fortes sur les gouvernements pour qu'ils prennent des mesures énergiques en vue de mettre fin à cette situation anormale et de trouver une solution à la crise financière que connaît l'Organisation. Je rappelle à cet égard que le Parlement européen a adopté, le 8 octobre 1998, une résolution sur la question des contributions au budget de l'Organisation des Nations Unies.

Compte tenu de ce qui précède, les missions permanentes des États membres de l'Union européenne auprès de l'Organisation continueront à formuler des propositions visant à rendre plus rigoureuses les modalités d'application de l'Article 19 de la Charte des Nations Unies, et à mettre en place une série de mesures dissuasives vis-à-vis des pays qui ne jugent pas utile de s'acquitter de leurs obligations internationales. Ces mesures auront notamment pour effet d'octroyer à tous les États Membres qui s'acquittent ponctuellement et intégralement de leurs

contributions un traitement préférentiel pour ce qui est des marchés conclus par tous les organismes des Nations Unies.

L'Union européenne croit fermement que l'Organisation joue un rôle extrêmement utile, voire irremplaçable, dans le domaine des relations internationales et qu'elle offre une tribune indispensable où sont examinés les problèmes les plus urgents qui se posent à l'échelle mondiale. L'Union est également convaincue que l'Organisation doit poursuivre et élargir le processus de réforme engagé afin d'être en mesure de traiter ces problèmes avec le maximum d'efficacité. Toutefois, la résistance à la réforme s'accroît au fur et à mesure que la crise financière se prolonge et que les contributions non acquittées, notamment celles des États-Unis, restent impayées.

Pour toutes ces raisons, l'Union européenne continuera d'appuyer sans réserve le processus de réforme de l'Organisation et les efforts que vous déployez pour rétablir sa viabilité financière.
